

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL949

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 223, après le mot :

« territoriaux »,

insérer les mots :

« mentionnés à l'article L. 5219-2 du code général des collectivités territoriales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.